



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

ADAS - Système de sécurité

Question écrite n° 11441

Texte de la question

M. Vincent Rolland attire l'attention de M. le ministre des transports sur la nécessité d'améliorer la transparence concernant les dysfonctionnements observés dans les systèmes avancés d'assistance à la conduite des véhicules terrestres à moteur (ADAS - *advanced driver-assistance systems*), désormais obligatoires dans le cadre du nouveau règlement européen relatif à la sécurité routière (GSR2). Dans ce contexte, il lui demande de bien vouloir préciser, d'une part, si des mesures seront mises en œuvre afin d'établir, au niveau européen, une réglementation permettant d'engager la responsabilité juridique des constructeurs automobiles ou des réparateurs en cas de défaillance de ces systèmes et, d'autre part, si la Sécurité routière prévoit de publier un rapport annuel et public recensant les incidents impliquant des ADAS.

Données clés

- Auteur : [M. Vincent Rolland](#)
- Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Droite Républicaine
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 11441
- Rubrique : Automobiles
- Ministère interrogé : [Transports](#)
- Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Date(s) clée(s)

- Question publiée au JO le : [9 décembre 2025](#), page 10054